

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 12 janvier 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy	Maire
M. Mathieu Payeur, conseiller	siège n° : 1
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

Est aussi présent :

M. Claude Gagnon

Absents :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-01-001

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 33.

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-01-002

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU'il y a vacance de poste à la direction générale et greffier-trésorier;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité que Monsieur Claude Gagnon soit nommé secrétaire d'assemblée.

3. MOT DE LA MAIRESSE

- La directrice générale par intérim, Cathy Ouellet, a remis sa démission le 22 décembre dernier.
- Nous demandons aux citoyens leur compréhension concernant leurs demandes, dans la situation exceptionnelle existante depuis novembre dernier.
 - Pour toute demande autre que celles relatives à l'urbanisme (Jean-Philippe Quimper) ou au paiement des taxes (Nancy Vignola), les citoyens sont

invités à me faire part directement de leurs demandes (courriel ou téléphone), ou à l'un des conseillers, et ce sera relayé à la direction générale par intérim. Évitions de surcharger la boîte courriel de la direction, ainsi que celles des employés.

- Évitions également de surcharger le directeur des travaux publics, à contacter uniquement s'il y a une urgence en lien avec la voirie qui met en péril la sécurité ou la santé des citoyens.
 - Les suivis seront faits aux citoyens en temps et lieu par la personne-ressource compétente.
 - Les délais de réponse peuvent varier; à court terme, nous parons au plus urgent et au plus important.
 - Nous savons que les heures d'ouverture réduite du bureau municipal sont source de frustrations pour plusieurs. Nous pourrions réévaluer la situation lorsque nous aurons une direction générale en poste à temps plein.
- Le poste de direction générale a été affiché; nous invitons les citoyens à faire rayonner cette offre au sein de leur réseau. Nous cherchons une direction générale qui a les connaissances et les compétences pour structurer et consolider l'administration municipale, dans une vision à long terme.
 - L'horaire de la patinoire sera affiché sur le site Internet de la Ville. Nous invitons les citoyens à surveiller la page Facebook de la Ville pour l'utilisation de la patinoire en fonction de la météo variable; une affiche sera également apposée sur la cabane lorsqu'il est suggéré de ne pas utiliser la patinoire lorsque les températures grimpent, dans le but de la préserver.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-01-003

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JANVIER 2026

Il est proposé par le conseiller Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Mot de la mairesse
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025
6. Administration
 - 6.1 Résolution pour nommer une direction générale par intérim
 - 6.2 Changement de signataire autorisé pour l'institution financière
 - 6.3 Mandat de consultation pour élaboration du budget 2026 et autres opérations
 - 6.4 Date de l'élection partielle pour la vacance de poste au siège #2
 - 6.5 Nomination d'un président d'élection pour élection partielle du 15 mars 2026
 - 6.6 Utilisation du vote par correspondance
 - 6.7 Rémunération du personnel électoral
7. Service incendie et sécurité civile
8. Trésorerie
 - 8.1 Comptes fournisseurs de décembre 2025
 - 8.2 Décaissement des dons reçus pour le Comité du Phare
 - 8.3 Autorisation de paiement des frais de l'assemblée publique du 8 janvier 2026

9. Travaux publics
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Mandat de réalisation des rapports de gestion de l'eau potable
 - 10.2 Rapport de la mairesse sur l'autorisation de dépenses d'urgence pour le système d'aqueduc
11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Rapport mensuel des comités :
 - i. Arrondissement MacNider
 - ii. Comité des Loisirs
 - iii. Comité de la salle d'entraînement
 - iv. Comité de la bibliothèque
 - v. Comité d'embellissement
 - vi. Comité du Phare
 - vii. Comité des petits déjeuners
 - viii. Club des 50 ans et plus.
13. Périodes de questions
14. Varia
15. Levée de la séance

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION #26-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025 préalablement à la présente séance (Art. 333, LCV).

Il est proposé par le conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025.

6. ADMINISTRATION

RÉSOLUTION #26-01-005

6.1 RÉSOLUTION POUR NOMMER UNE DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la directrice générale greffière-trésorière par intérim a remis sa démission en décembre 2025;

ATTENDU QUE les opérations de la Ville de Métis-sur-Mer doivent continuer;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un directeur général greffier-trésorier par intérim;

Il est proposé par le conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer nomme monsieur Frédérick Lee à titre de directeur général greffier-trésorier par intérim.

RÉSOLUTION #26-01-006

6.2 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les opérations administratives de la ville nécessitent de réaliser des paiements, d'encaisser des comptes de taxes et d'effectuer le paiement des salaires et autres cotisations;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

DE nommer Monsieur Frédérick Lee directeur général par intérim à titre de cosignataires des effets bancaires de la Ville de Métis-sur-Mer auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli ainsi que pour Desjardins Affaires;

DE nommer Monsieur Frédérick Lee à titre d'administratrice principale de l'outil « ACCES D'AFFAIRES » auprès de Desjardins;

RÉSOLUTION #26-01-007

6.3 MANDAT DE CONSULTATION POUR ÉLABORATION DU BUDGET 2026 ET AUTRES OPÉRATIONS

ATTENDU QUE la directrice générale greffière-trésorière par intérim a remis sa démission;

ATTENDU QUE le conseil veut faire appel à un intervenant externe pour encadrer et gérer le processus de sélection d'une nouvelle direction générale;

ATTENDU QUE les opérations de la Ville de Métis-sur-Mer doivent continuer;

ATTENDU QUE le conseil doit répondre à son obligation de déposer le budget 2026 avant le 30 janvier 2026;

ATTENDU QUE des élections partielles doivent être déclenchées en respect des délais imposés par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en raison d'un poste vacant au sein du conseil;

Il est proposé par la conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Métis-sur-Mer mandate Monsieur Claude Gagnon et Madame Myriam Coulombe pour accompagner la Ville de Métis-sur-Mer dans la conception de son budget 2026, dans la gestion d'opérations liées à la trésorerie, dans la gestion du processus de sélection d'une nouvelle direction générale, ainsi que dans l'organisation des élections partielles.

RÉSOLUTION #26-01-008

6.4 DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LA VACANCE DE POSTE AU SIÈGE #2

ATTENDU la démission de Monsieur Gino Gagné au poste de conseiller au siège #2 et la vacance du poste constaté le 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU QUE la Loi sur les Élections et Référendums dans les Municipalités stipule à l'article 335 « *La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle* »;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE la date de l'élection partielle afin de pourvoir le poste au siège #2 soit le 15 mars 2026 et le vote par anticipation, le 7 mars 2026.

RÉSOLUTION #26-01-009

6.5 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION POUR ÉLECTION PARTIELLE DU 15 MARS 2026

ATTENDU la tenue d'une élection partielle le 15 mars 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une présidente d'élection;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

DE nommer Madame Myriam Coulombe à titre de présidente d'élection pour le scrutin du 15 mars 2026.

RÉSOLUTION #26-01-010

6.6 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU la tenue d'une élection partielle le 15 mars 2026;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Il est proposé par la conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer utilise le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

RÉSOLUTION #26-01-011

6.7 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU la tenue d'une élection partielle le 15 mars 2026;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire appliquer les montants prévus à la loi;

Il est proposé par le conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité :

QUE la rémunération du personnel électoral lors de l'élection partielle du 15 mars soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES - SCRUTIN PARTIEL DU 15 MARS 2026 À MÉTIS-SUR-MER				
Poste	Scrutin	Votes par anticipation	Liste électorale	Comm. de révision
Président d'élection	671 \$	447 \$	0.505\$/électeur	22,54 \$
Secrétaire d'élection	503,25\$	335,25 \$	N/A	N/A
Scrutateur	20,13 \$	20,13 \$	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	19,32 \$	19,32 \$	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	16,1	16,1	N/A	N/A
Membre comm. de révision	N/A	N/A	N/A	22,54 \$
Primo	20,13	20,13	N/A	N/A

7. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Pas de point à traiter

8. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-01-012

8.1 COMPTES FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés (dépenses incompressibles) pour décembre 2025 pour un montant de 42 105,85 \$, adopte la liste des comptes à payer de décembre 2025 pour un montant de 57 383,59 \$, adopte le rapport des salaires qui s'élève à 46 958,41\$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

RÉSOLUTION #26-01-013

8.2 DÉCAISSEMENT DES DONS REÇUS POUR LE COMITÉ DU PHARE

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer est fiduciaire d'un compte bancaire où les aides financières du Comité du Phare sont reçues et déposées;

ATTENDU QUE le Comité du Phare a procédé à des travaux qui nécessitent des paiements;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le transfert d'un montant maximum de 13 000 \$ au Comité du Phare, conditionnel à la réception des factures de l'entrepreneur soumises par le Comité du Phare.

RÉSOLUTION #26-01-014

8.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 8 JANVIER 2026

ATTENDU QUE le poste de directrice générale greffière-trésorière n'est pas pourvu;

ATTENDU QUE la rencontre d'information du 8 janvier 2026 pour le projet de la Place des Marronniers nécessitait des dépenses mineures pour sa réalisation;

ATTENDU QUE ces dites dépenses ont été effectuées par la mairesse de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le remboursement de la somme de 309,47 \$ à Madame la mairesse Pascale Geoffroy.

9. TRAVAUX PUBLICS

Pas de point à traiter

10. HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION #26-01-015

10.1 MANDAT DE RÉALISATION DES RAPPORTS DE GESTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, il y a des obligations pour la réalisation de bilans annuels auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les rapports pour les années 2023 et 2024 doivent être réalisés;

Il est proposé par la conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Tetra Tech pour la réalisation des bilans annuels d'eau potable 2023 et 2024.

RÉSOLUTION #26-01-016

10.2 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR L'AUTORISATION DE DÉPENSES D'URGENCE POUR LE SYSTÈME D'AQUEDUC

ATTENDU QU'il y a eu un bris du réseau d'aqueduc dans la semaine du 4 au 10 janvier 2026;

ATTENDU QU'il s'agissait de travaux d'urgence;

ATTENDU QUE personne n'était en poste à la direction générale pour autoriser ces dépenses;

La mairesse Madame Pascale Geoffroy fait état de sa décision d'autoriser la location de la machinerie et son opération par la compagnie David Plourde, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Les citoyens sont invités à commenter l'assemblée publique qui a eu lieu le jeudi 8 janvier 2026 (en présentiel) et le vendredi 9 janvier 2026 (en virtuel). Quelques questions de clarification sont posées par rapport au projet de règlement d'emprunt, qui sera déposé par le Conseil à la séance ordinaire du 2 février 2026.

Madame la mairesse informe les citoyens qu'une foire aux questions rassemblant toutes les questions posées lors des deux assemblées publiques sera ajoutée sous l'onglet « Développement résidentiel » du site Internet de la Ville.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS :

i. Arrondissement MacNider

Rien à signaler.

ii. Comité des Loisirs

La Place aux jeunes aura lieu le vendredi 16 janvier, au Centre des loisirs, pour les 7 ans et plus.

Le carnaval d'hiver débutera par le sentier aux flambeaux le vendredi 30 janvier 2026 dès 18h.

iii. Comité de la salle d'entraînement

Il reste amplement de puces disponibles pour accéder à la salle d'entraînement.

iv. Comité de la bibliothèque

À partir du 13 janvier 2026, il y aura des après-midis « Couture et potins » aux deux semaines, les mardis.

Le dimanche 18 janvier aura lieu l'heure du conte en pyjamas, de 10 h à 12 h, avec Nancy Astle.

v. Comité d'embellissement

Il y aura une commande d'arbres à faire en mai lorsqu'une nouvelle direction générale sera en poste.

vi. Comité du Phare

Il n'y a pas de conseiller nommé pour l'instant sur ce comité.

vii. Comité des petits déjeuners

Le comité invite la population à venir déjeuner les vendredis matins! À part le café, les prix sont demeurés stables malgré la hausse du prix des aliments. Tous les profits amassés servent à financer des projets pour les enfants (école ou comité des loisirs).

viii. Club des 50 ans et plus.

Les activités reprennent dès le 19 janvier 2026. Outre les activités régulières, la prochaine activité spéciale est le dîner de la Saint-Valentin, le mercredi 11 février 2026.

13. PÉRIODES DE QUESTIONS

Le prochain *Senior hot lunch* aura lieu le mardi 20 janvier 2026 au Town Hall.

Salle d'entraînement : suggestion de laisser les bottes à l'extérieur de la salle, dans le corridor de l'école, afin que le plancher et les appareils de la salle d'entraînement demeurent propre. Prévoir aussi une affiche pour éduquer/sensibiliser les utilisateurs.

Un citoyen félicite l'équipe des Travaux publics pour leur travail acharné lors de la fuite du réseau d'aqueduc sur la rue du Couvent.

Il est suggéré de porter attention au déneigement du stationnement du Centre des loisirs, de pousser la neige de sorte qu'elle ne crée pas une mare glacée devant les escaliers quand elle fond.

Deux citoyens sont en train de faire homologuer le tartan de Métis-sur-Mer auprès du *Scottish Register of Tartans*; il en coûtera environ 300 \$. Il est demandé à la Ville de défrayer ces coûts.

Il est suggéré de planter le drapeau de la Ville devant le bureau municipal.

Un citoyen demande combien peut coûter l'élection partielle à venir : tout dépend s'il y a un scrutin ou si la seule personne candidate est élue par acclamation. Avec un scrutin, les coûts oscillent entre 9 000 \$ et 13 000 \$; sans scrutin, c'est environ le quart de ces montants.

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-01-017

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 57.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pascale Geoffroy, mairesse

Claude Gagnon, secrétaire d'assemblée